



Plan de travail non conforme

Par **Etoile des neiges**, le **05/02/2011 à 16:46**

Bonjour,

Nous avons acheter une cuisine avec un plan de travail d'épaisseur 40 mm stipulé sur le bon de commande.

Aujourd'hui, nous sommes au regret de constater que le plan de travail livré n'est pas conforme au contrat puisqu'il a une épaisseur de 38 mm.

Ai demandé au cuisiniste une réponse depuis le 23.10.2010. A ce jour aucun réponse écrite, que du verbal en me disant que c'est la tolérance normale. (2 mm)

Un peu gros à mon sens, quant on voit qu'ils sont en mesure d'ajuster tous les meubles au 0,1 mm près. De plus aucun tolérance n'est fixée sur le contrat.

Je viens d'envoyer une mise en demeure de mise en conformité de notre cuisine.

Notre démarche vous semble t'elle justifiée (Professionnel, règles de l'art...) et quelles autres démarches devons nous entreprendre si réponse non conforme à nos attentes. (Remplacement ou dédommagement)

Cordialement.

Bernard